Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20231207-2023-172-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/203/172
Publication : 15/12/2023

OBJET : Signature d'un contrat avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) autorisant les copies internes professionnelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de la Propriété Intellectuelle et notamment les articles L122-4 et L.122-10 à L.122-12

Vu le projet de contrat copies internes professionnelles d'œuvres protégées entre le Centre Français d'Exploitation du Droit de copie et la commune de Sotteville-lès-Rouen

Considérant que le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) est l'organisme de gestion collective agréé par le ministère chargée de la culture en matière de droit de reproduction par reprographie pour la presse et le livre,

Considérant qu'il convient, au vu de la réglementation en vigueur, en matière de droit de reproduction par reprographie de livre ou d'articles de presse, de contracter avec le Centre Français d'exploitation du droit de copie,

Considérant que le contrat proposé à la commune permet aux agents et élus de la collectivité de photocopier, d'imprimer, d'envoyer par mail ou de mettre sur un réseau interne des copies d'articles de presse (sauf panorama de presse). Elle permet également au public adhérent de la bibliothèque d'effectuer des photocopies d'extraits de journaux, périodiques ou livres sur les copieurs mis à disposition par la collectivité,

Il est proposé au Conseil Municipal:

- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention

 De dire que la redevance annuelle correspondant à l'effectif des agents et des élus de la commune s'élève à 3 500€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi. La délibération n°2023-172 est adoptée.

> Le Registre dûment signé, Pour extrait conforme, La Maire

Luce PANE

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 de code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication – le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr.



Liberté - Égalité - Fraternité

VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers

en exercice:

35

Nombre de votants:

35

Nombre de présents :

28

Convocations:

1^{ER} DECEMBRE 2023

Etaient présents: Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--00000-

Etaient absents excusés:

- M. Christophe DELAMARE
- Mme Clarisse KIRCH
- Mme Mathilde LESAGE
- M. Luc LESIEUR
- Mme Adeline DIANISSY
- Mme Lisa MADELEINE
- Mme Julie GODICHAUD

Pouvoir à M. Alexis RAGACHE

Pouvoir à Mme Eve COGNETTA

Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY

Pouvoir à M. Pierre CAREL

Pouvoir à Mme Laurence RENOU

Pouvoir à Mme Edwige PANNIER

Pouvoir à M. Alexis VERNIER

--00000-

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.

76301 - Sotteville-lès-Rouen Cedex Téléphone : 02 35 63 60 60 Télécopie : 02 35 62 35 57 www.sotteville-les-rouen.fr